



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0099-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 08 juillet 2022**

**Délibération n° 22**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 01 juillet 2022

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/07/2022

**Ont donné procuration** :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Celine TRAPEAUD Ressources Humaines

<b>Objet</b> :	RIFSEEP : extension à de nouveaux cadres d'emplois
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La ville du Puy-en-Velay a instauré le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), comprenant une part fixe (IFSE) et une part variable (CIA) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le RIFSEEP permet notamment d'unifier les modalités d'attribution des primes entre filières.

Suite au passage en catégorie B des cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture et des Auxiliaires de soins (nouveau cadre d'emplois des aide-soignants), il vous est proposé de statuer sur l'extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à ces cadres d'emplois, dans les conditions détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

Ce régime indemnitaire leur sera attribué individuellement par arrêté. Il se substituera aux primes versées jusqu'alors, conformément aux montants et aux modalités définies par la délibération cadre du 20 juin 2018 et ses annexes.

Délibération n°22 du vendredi 08 juillet 2022

Les représentants du personnel, lors du comité technique du 9 juin favorable.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le  
ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0099-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

Le Conseil Municipal :

- INSTAURE pour le personnel concerné, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel applicable aux grades sus-visés et dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération, à compter du 1er juillet 2022,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants,
- INSCRIT au budget les crédits relatifs au régime indemnitaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Jean-Williams SEMERARO**

Signé le 8 juillet 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
VIALANEIX Emmanuelle,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08  
juillet 2022